



## succession suite à décès de mon père avec complications pour héritage

Par **carrot**, le **10/03/2021** à **17:21**

Ma belle-mère Mme Cxxxxx est décédée en 12/18, mon père n 07/20

Du temps de leur vivant ils ont demandé à leur assurance d'établir un devis suite à un sinistre : un automobiliste a endommagé leur mur de clôture

L'assurance leur a versé en 2 fois la somme approximative de 2200€ pour réparer leur mur

Préoccupés par leurs problème de santé ils m'ont pas fait faire les travaux

Aujourd'hui leur villa est en vente. Mon père en avait l'usufruit jusqu'à sa mort. Ils y a 3 héritiers

Le fils de Mr Cxxxxx (moi-même)

Une nièce de Mme Cxxxxx

Un neveu de Mme C, qui refuse de signer un mandat de vente avec une agence immobilière et ne veut pas partager les frais jusqu'à la vente de la villa (EDF...) prétextant qu'il fallait que le fils de Mr Cxxxxx(moi-même) fasse réparer à ses frais le mur, l'argent ayant été versé sur le compte de ma belle-mère et de mon père

La succession de mon père est clôturée depuis 09/20 et concernait 4 enfants plus moi-même

Pourriez-vous me dire ce que je dois faire?

Merci pour votre réponse

Cordialement

Par **youris**, le **10/03/2021** à **18:48**

bonjour,

pour vendre un bien indivis malgré le refus d'un indivisaire, vous devez demander

l'autorisation au tribunal judiciaire.

demander à l'héritier sur quel texte, il base son affirmation comme quoi ce serait à vous de faire réparer le mur.

la réparation de ce mur est de la responsabilité des propriétaires actuels donc à la charge de tous les héritiers.

salutations